**Annexe : Charte du Laboratoire pour la Protection de l’Enfance en Ligne**

Gouvernance

**Comité Directeur :**

Tous les membres se réuniront en séances plénières 3 fois par an pour valider les orientations des projets du Laboratoire, choisir les thèmes de l'appel à projets de l'année et valider toute candidature pour un nouveau membre.

Les membres ont également un rôle de sensibilisation et d’identification des projets pouvant être soumis au Laboratoire.

**Comité Exécutif :**

Composé d'une douzaine de membres : entreprises, organisations de la société civile, chercheurs et États, le Comité Exécutif se réunit une fois par mois pour évaluer et sélectionner les candidatures adaptées au Laboratoire dans le cadre des priorités fixées par le Comité Directeur. Les décisions du Comité Exécutif sont prises à l'unanimité.

Bien qu'il n'y ait aucune obligation de participer au protocole d'un projet particulier, il est attendu des membres du comité exécutif qu’ils parrainent au moins un projet tous les 2 ans.

**Comité Scientifique** :

Le Comité Scientifique produit un retour sur les projets et une analyse critique des résultats des expérimentations sous la forme d'un rapport à la fin d'un cycle. Le Comité Exécutif peut y inviter des experts issus du monde académique et d'autres domaines pertinents tels que l'éducation, la santé, les travailleurs sociaux et les acteurs judiciaires.

**Comité d’Éthique :**

Le Comité d'Éthique conseille le Laboratoire sur les risques de conflits d'intérêts qui peuvent survenir dans le cadre de son activité. Le Comité d'Éthique peut être consulté sur requête du Secrétariat ou de chacun des membres. Les recommandations du Comité d'éthique ne sont pas contraignantes. Le Comité d'Éthique publie un rapport annuel de transparence.

Le comité d'éthique est composé d'au moins 3 membres et de 10 membres au maximum, nommés pour 2 ans.

**Secrétariat :**

La France prend en charge les opérations quotidiennes du Laboratoire, s’assure d’une bonne communication entre les membres ainsi qu'avec le public.

Le Secrétariat est responsable de la gouvernance du Laboratoire, y compris du Comité d'Éthique.

Processus d'expérimentation:

**Thèmes prioritaires de l'année :**

Le Comité de Direction est en charge de fixer chaque année les thèmes prioritaires des expérimentations du laboratoire.

Suite à cette décision, un appel à projets recueillera des candidatures pour répondre à ces priorités au cours du cycle annuel.

**Candidatures :**

Toute organisation membre ou non-membre (entreprise, entité publique, organisation internationale ou société civile) peut soumettre un projet s'inscrivant dans l'une des priorités fixées par le Comité de Direction.

Il n'y a aucune restriction quant à la nature des projets proposés au Laboratoire. Ils peuvent être techniques, éducatifs ou organisationnels.

Toute candidature de projet doit contenir au moins les éléments suivants:

* *Une description du projet expliquant en particulier la manière dont il entend répondre à l'une des problématiques prioritaires.*
* *Un protocole d'évaluation de son efficacité.*
* *Une expression des besoins, une liste des ressources attendue des membres pour mener l’expérimentation, y compris toutes les données anonymisées jugées nécessaires à l'évaluation dans le respect de la vie privée, des régulations applicables et des normes éthiques.*

**Choix du projet :**

À la fin de l'appel à projets, les propositions sont examinées par le Comité Exécutif. Celui-ci sélectionne les projets en tenant compte de leurs bénéfices potentiels et de l'adéquation entre la proposition et les ressources disponibles. Les projets sélectionnés passent ensuite par le processus d’expérimentation et bénéficient du soutien des membres du Laboratoire. À l’issue de ce processus ils peuvent éventuellement un témoignage d’appréciation. Trois à cinq projets seront sélectionnés chaque année.

**Expérimentation :**

Les projets sélectionnés peuvent être distribués à des membres volontaires et pertinents disposant des capacités appropriées.

Il est attendu d'eux qu'ils aident à réaliser l’évaluation conformément au protocole convenu.

Il n'y a aucune obligation pour les membres de soutenir un protocole particulier, mais les membres sont encouragés à montrer leur implication de bonne foi dans le Laboratoire en soutenant régulièrement les projets qu'ils jugent les plus prometteurs, en particulier ceux qu'ils n'ont pas soumis eux-mêmes.

**Évaluation des projets :**

Pour chaque édition, après la clôture de la phase d'expérimentation, les données et les rapports d'expérimentation produits par les membres et les candidats doivent être partagés avec le Comité Scientifique chargé d'émettre un avis sur l'efficacité et les limites du projet sous la forme d'un rapport public final.

Les résultats des expériences seront présentés à la fin de chaque cycle lors du Forum de Paris sur la paix.